

**DIRECTION DES ROUTES ET DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT
SERVICE DES OUVRAGES D'ART**

**MISE EN SECURITE DES TUNNELS
DE MESCLA - REVESTON
RD 6102**



**NOTE DE PRÉSENTATION DU PROJET
ET DES IMPACTS FAUNE - FLORE**

Sommaire

1	ORIGINE DU PROJET.....	3
2	PRESENTATION DES OUVRAGES.....	3
2.1	Caractéristiques du tunnel de La Mescla :.....	4
2.2	Caractéristiques du tunnel de Reveston :.....	4
3	OBJECTIFS DE L'OPERATION.....	4
4	DESCRIPTION DU PROJET.....	5
4.1	Mise en place d'un itinéraire de déviation sur les RM 6202 et 2205 :.....	5
4.2	Creusement et équipement de deux galeries de sécurité dans le tunnel de La Mescla :.....	10
4.3	Systèmes d'assainissement et incendie des tunnels :.....	12
5	PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX.....	12
6	CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL.....	12
6.1	Environnement humain :.....	12
6.2	Espaces naturels :.....	12
6.3	Flore et faune recensées sur l'aire d'étude :.....	16
7	IMPACTS FAUNE / FLORE ET MESURES DE REDUCTION.....	27
7.1	Mesure de réduction du gabarit routier de l'itinéraire de déviation :.....	27
7.2	Autres mesures de réduction et d'accompagnement.....	28
7.3	Évaluation des impacts après mesures.....	28

1 ORIGINE DU PROJET

L'opération de mise en sécurité des tunnels de Mescla - Reveston répond à l'obligation réglementaire imposée par le code de la voirie routière (articles L.118-1 et suivants et R118-1 et suivants) et aux recommandations de la circulaire interministérielle n° 2006 –20 du 29/03/2006 relative à la sécurité dans les tunnels routiers d'une longueur supérieure à 300 mètres, ainsi qu'à l'instruction technique – annexe 2 de la circulaire interministérielle n°2000-63 du 25 août 2000 relative à la sécurité dans les tunnels du réseau routier national. En effet, ces ouvrages, mis en service en 1991, ne répondent pas totalement aux normes de sécurité et nécessitent notamment la création de galeries d'évacuation des usagers en cas d'incendie.

Ainsi, la Commission Nationale d'Évaluation de la Sécurité des Ouvrages Routiers (CNESOR) a été saisie en décembre 2007. A l'issue d'une première instruction, il a été jugé que le Dossier Préliminaire de Sécurité (DPS) avant travaux devait être repris en intégrant les études qui justifient les choix à retenir dans le DPS. Le Département a confié cette mission au bureau d'études BG Ingénieurs Conseils en 2015, chargé également d'assurer la maîtrise d'œuvre en phase étude et travaux. L'avant-projet de mise en sécurité des tunnels et de mise au gabarit des RM6202 et 2205 en tant qu'itinéraires de déviation a été finalisé en juin 2018.

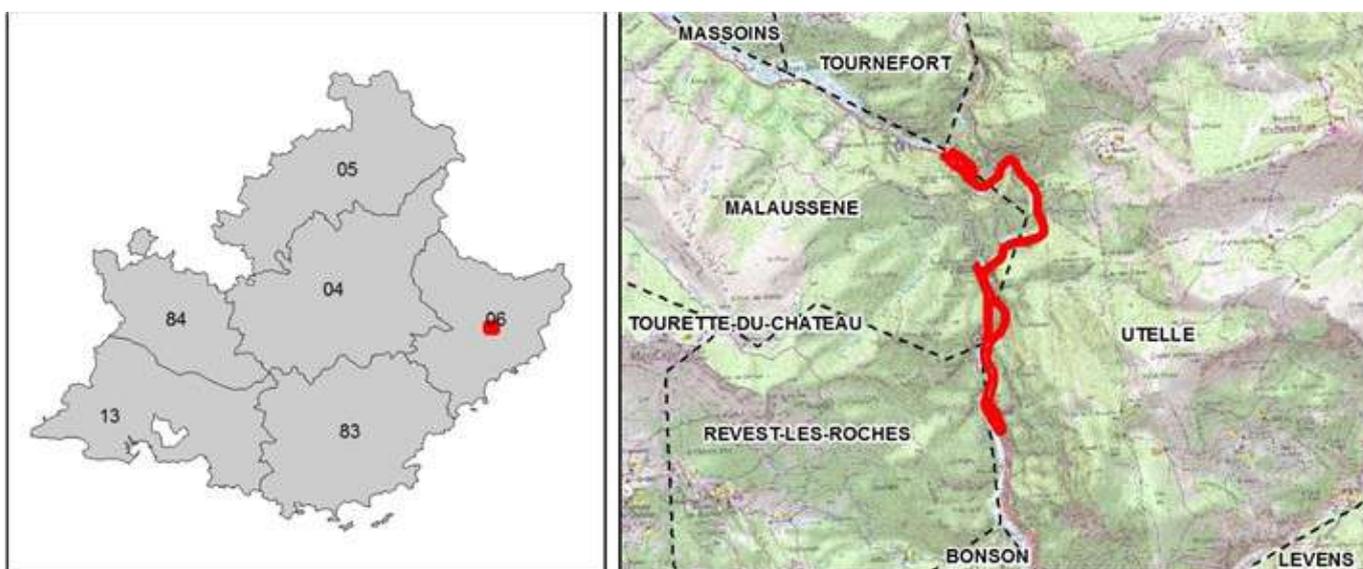
En parallèle, le bureau d'études Naturalia a été missionné pour réaliser un diagnostic faune / flore sur la zone de projet entre 2015/2020.

2 PRESENTATION DES OUVRAGES

Les tunnels de Mescla – Reveston sont situés sur la RD 6102 du PR 0+00 au PR 2+750 - commune de Malaussène, et font le lien avec la RM6202. Il s'agit d'ouvrages monotubes unidirectionnels à deux voies de circulation, séparés par un viaduc.

Le Département est propriétaire de ces deux tunnels, dont l'exploitation est assurée par la Métropole Nice Côte d'Azur depuis le 01/01/2012.

Afin d'assurer la cohérence du projet global, une convention entre ces deux entités a été signée le 14/10/19 et désigne le Département comme unique maître d'ouvrage.



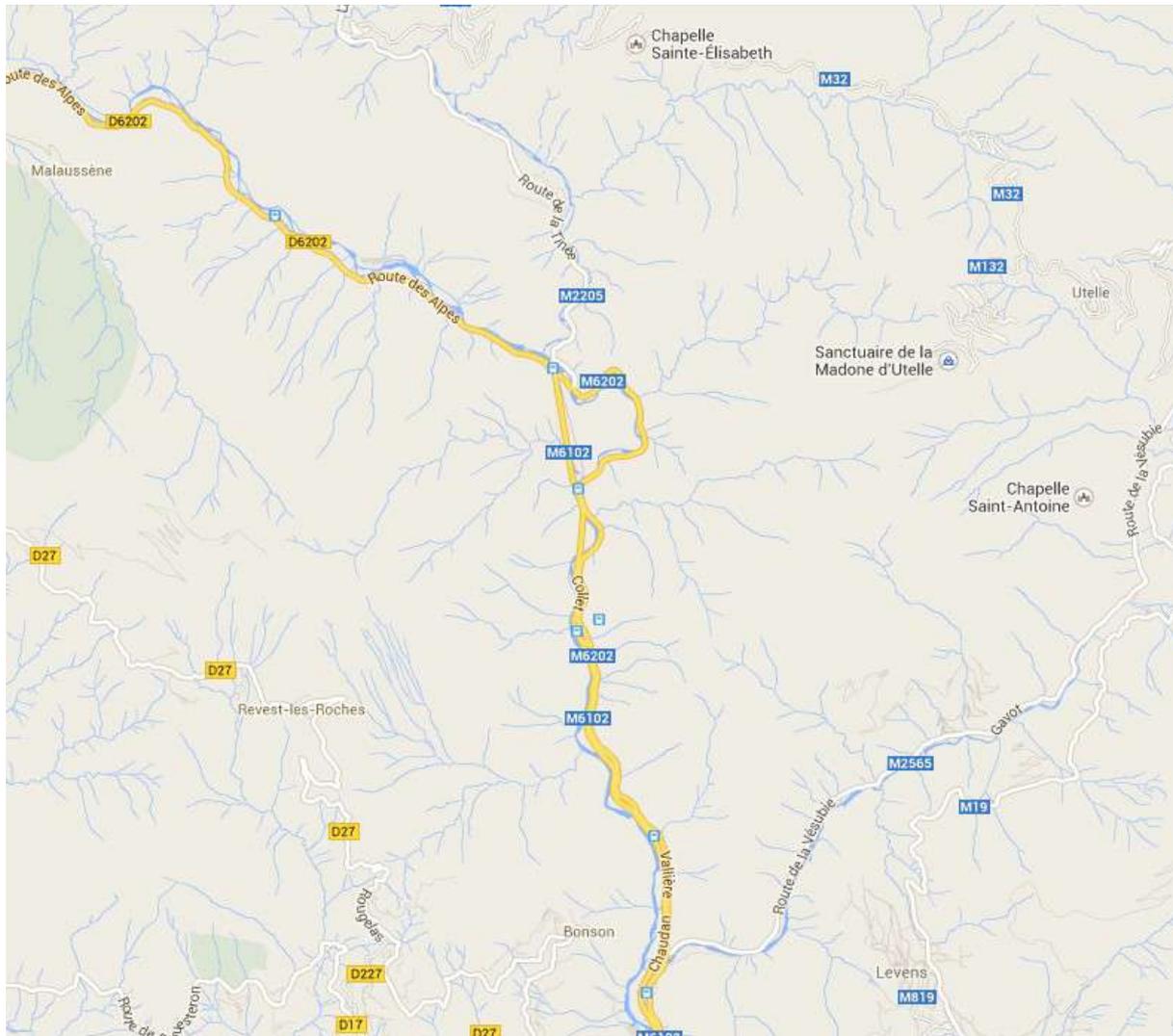


Figure 1 : plan de situation

2.1 Caractéristiques du tunnel de La Mescla :

- Situation : sur la RD 6102 tête nord au PR 0+135
- Longueur : 1014 mètres
- Largeur roulable : 7 mètres
- Date de construction : 1987 – Mise en service : 1991.

2.2 Caractéristiques du tunnel de Reveston :

- Situation : sur la RD 6102 tête nord au PR 1+532
- Longueur : 327 mètres
- Largeur roulable : 7 mètres
- Date de construction : 1990 – Mise en service : 1991.

3 OBJECTIFS DE L'OPERATION

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Améliorer la sécurité des usagers de la RD 6102 afin de se conformer à la réglementation en matière de tunnels routiers de plus de 300 m, en remédiant aux défauts constatés dans les ouvrages au niveau du génie civil et des équipements de sécurité ;
- Offrir aux usagers un itinéraire de déviation plus fluide et sécurisé sur les RM 6202 et 2205 en cas de fermeture des tunnels (dans la configuration actuelle, croisements des poids-lourds extrêmement difficiles).

Les travaux envisagés visent à :

- Créer deux galeries de sécurité dans le tunnel de la Mescla pour évacuer les usagers en cas d'incendie ;
- Remplacer les réseaux électriques, les équipements en tunnel et tous les organes de contrôle de commande avec une conception qui assure un degré de protection suffisant contre le feu ;
- Améliorer les réseaux chargés de récupérer les eaux du massif et de ruissellement sur la chaussée ;
- Assurer l'étanchement des deux tunnels ;
- Mettre au gabarit les RM 6202 et RM 2205 pour permettre une circulation à double sens pendant les phases de fermeture des tunnels ;
- Réaliser des aménagements de carrefours pour sécuriser le trafic sur l'itinéraire de déviation.

4 DESCRIPTION DU PROJET

4.1 Mise en place d'un itinéraire de déviation sur les RM 6202 et 2205 :

Afin de pouvoir réaliser les travaux de mise en sécurité des tunnels, plusieurs phases de fermeture totale ou partielle de la RD 6102 sont nécessaires. Le trafic routier sera alors totalement dévié sur les RM 6202 et 2205. Toutefois, pour accueillir une circulation à double sens en toute sécurité, quelques aménagements sont indispensables :

- mise au gabarit des chaussées, consistant en des déroctages ponctuels de parois, adaptation des protections existantes contre les chutes de blocs uniquement sur les zones impactées,
- aménagement du carrefour sur la RM 6202 au niveau de la gare de la Tinée pour sécuriser les accès aux installations de chantier sur la gare de la Tinée.

La zone de projet comprend les sections suivantes :

- RD 6102 du PR 00+00 au PR 2+900 soit 2,9 km
- RM 6202 du PR 84+636 au PR 88+550 soit longueur cumulée de déroctage = 1.099 m
- RM 2205 du PR 00+00 au PR 00+385 soit longueur cumulée de déroctage = 280 m.

Pour faciliter la lecture du linéaire considéré, l'itinéraire de déviation est découpé en zones (cf. tableaux ci-dessous) dans lesquelles sont représentées des profils type incluant le gabarit pris en compte de 6,5 m x 4,5 m.

LA MESCLA - RM6202

PROFILS IMPACTES PAR LE GABARIT PL (6,50 x 4,50h)

ZONES	N° PROFILS	COMMENTAIRES
ZONE 1	x	
ZONE 1 - 2	x	
ZONE 2	P 2-3, 2-4, 2-5, 2-6	Déroctage obligatoire sur 26ml (PR 84,900 - PR 84,894 - PR84,890 - PR 84,880)
ZONE 2 - 3	x	
ZONE 3	x	
ZONE 3 - 4	x	
ZONE 4	P 4-8, 4-9, 4-10	Déroctage ponctuel (pas d'impact environnemental) (PR 85,424 - PR85,414 - PR 85,408)
ZONE 4 - 5	x	
ZONE 5	x	
ZONE 5 - 6	x	
ZONE 6	P 6-3, 6-4, 6-8	Déroctage ponctuel (pas d'impact environnemental) (PR 86,200 - PR 86,197 - PR 86,157)
ZONE 6 - 7	x	

Tableau 1 – Zonage RM6202 – profils impactés par mise au gabarit PL

ZONES	N° PROFILS	COMMENTAIRES
ZONE 7	x	
ZONE 7 - 8	x	
ZONE 8	P 8-6, 8-7, 8-8, 8-9, 8-10, 8-11, 8-12, 8-13, 8-14, 8-15, 8-16	Déroctage obligatoire sur 90m (PR 87,037 - PR 87,027 - PR 87,017 - PR 87,007 - PR 86,997 - PR 86,987 - PR 86,981 - PR 86,977 - PR 86,967 - PR 86,957 - PR 86,947)
ZONE 9	P 9-6	Déroctage ponctuel au PR 87,154 (pas d'impact environnemental)
ZONE 9 - 10	x	
ZONE 10	x	
ZONE 10 - 11	x	
ZONE 11	x	
ZONE 11 - 12	x	
ZONE 12	P 12-2	Déroctage ponctuel au PR 88,061 (pas d'impact environnemental)
ZONE 12 - 13	x	
ZONE 13 - 14 - 15	x	
ZONE 15 - 16	x	
ZONE 16	x	
TUNNEL PETITE MESCLA	P1 et P2	Déroctage ponctuel sur la partie supérieure du tunnel

Tableau 2 – Zonage RM6202 – profils impactés par mise au gabarit PL

LA MESCLA - RM2205

PROFILS IMPACTES PAR LE GABARIT PL (6,50 x 4,50h)

ZONES	N° PROFILS	COMMENTAIRES
Tunnel PK 0,000	P6 au P10	P6 au P7 : Envisager une solution d'alternat afin d'éviter l'élargissement du tunnel P8 au P9 :
Déviation	P1 au P5	Déroctage ponctuel de la paroi avant le P4
Salaison	P12, P14 au P19	Déroctage ponctuel au P12, déroctage en pied de falaise essentiellement sur 110ml

Tableau 3 – Zonage RM2205 – profils impactés par mise au gabarit PL

Le Département a recherché à ajuster le gabarit routier afin d'éviter et réduire au minimum les impacts sur l'environnement. Ainsi, initialement, de 7 m x 4.5 m pour répondre aux normes de sécurité routière, le projet propose un gabarit de 6,5 m x 4,5 m.

Nombre de voies : 2 voies, une dans chaque sens de circulation

Largeur de voies : 3,25 m par voie.

Aménagement du carrefour au niveau de la gare de la Tinée :

Les emprises autour de la gare de la Tinée située sur ligne des chemins de fer de Provence seront utilisées comme zone de manœuvre des engins de chantier. A cette fin, l'aménagement du carrefour existant vise à sécuriser la circulation des engins de chantier et le flux des véhicules.

Carrefour RM 6202/RM 2205 :

Pendant les périodes de travaux sur les tunnels, les flux seront augmentés sur les RM 6202 et 2205. Afin de sécuriser ce carrefour et de gérer au mieux les croisements de véhicules, il est prévu un alternat par feux tricolores avec :

- une ligne de feu située sur le pont du Var
- une deuxième ligne implantée côté Nice du carrefour
- une troisième ligne prévue au nord du tunnel de Mescla 1.

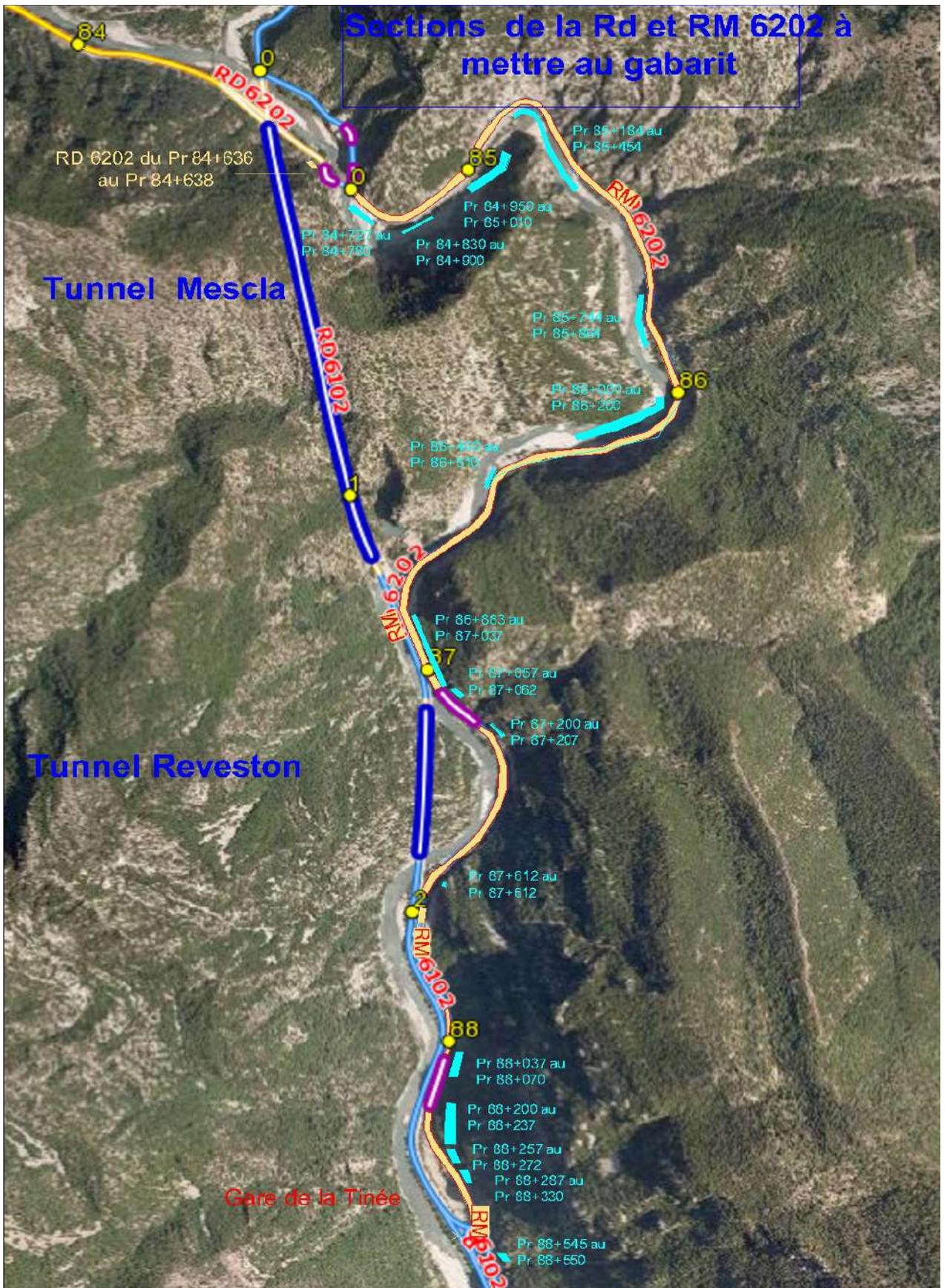


Figure 2 : Linéaire concerné par le déroctage pour la mise au gabarit de la RM 6202

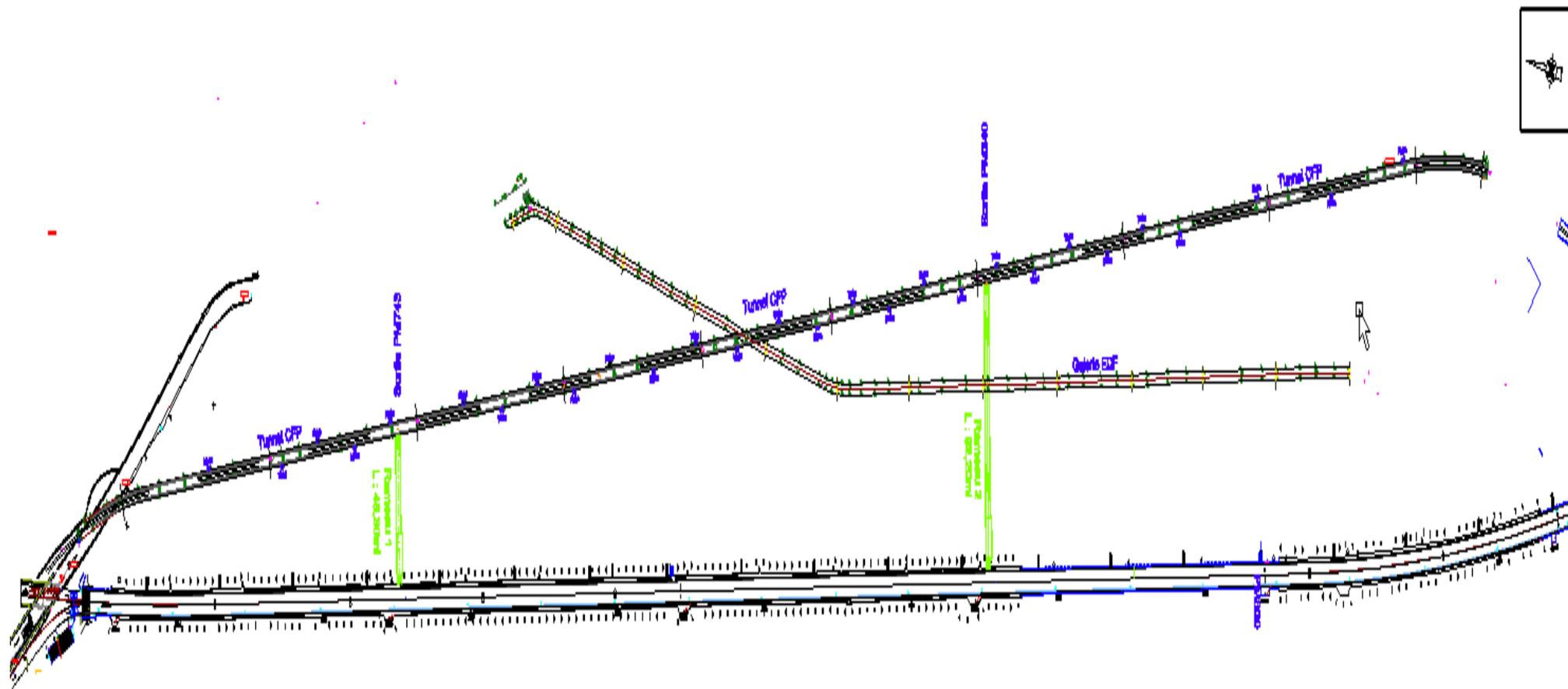


Figure 3 – Plan des 2 galeries de sécurité – Tunnel Mescla

4.3 Systèmes d'assainissement et incendie des tunnels :

Conformément à l'instruction technique, un système de caniveau à fente continu sera réalisé par tronçons indépendants de 50m. Chaque tronçon pourra absorber 5 m³ par minute. Les regards siphoides auront un débit de 100 litres par seconde.

Un bassin de traitement (désuilage et décantation) et de stockage de 200 m³ commun aux deux tunnels est prévu sur l'aire de stationnement située au Sud du viaduc du Var, et permettra la séparation des eaux de chaussée des eaux claires du massif.

De plus, une citerne incendie de 160 m³ sera créée sur la RM6202.

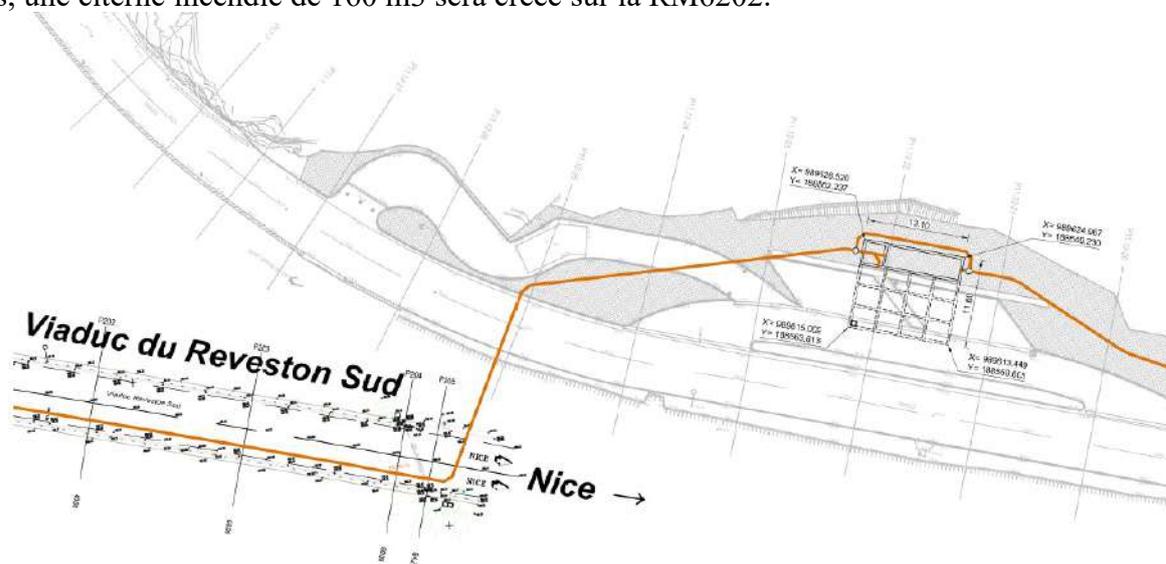


Figure 4 : Implantation du bassin de décantation

5 PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Novembre 2020 / mars 2021 : Mise au gabarit des RM 6202 et 2205

2021-2023 : Travaux de mise en sécurité des tunnels de Mescla-Reveston sur la RD 6102

6 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

6.1 Environnement humain :

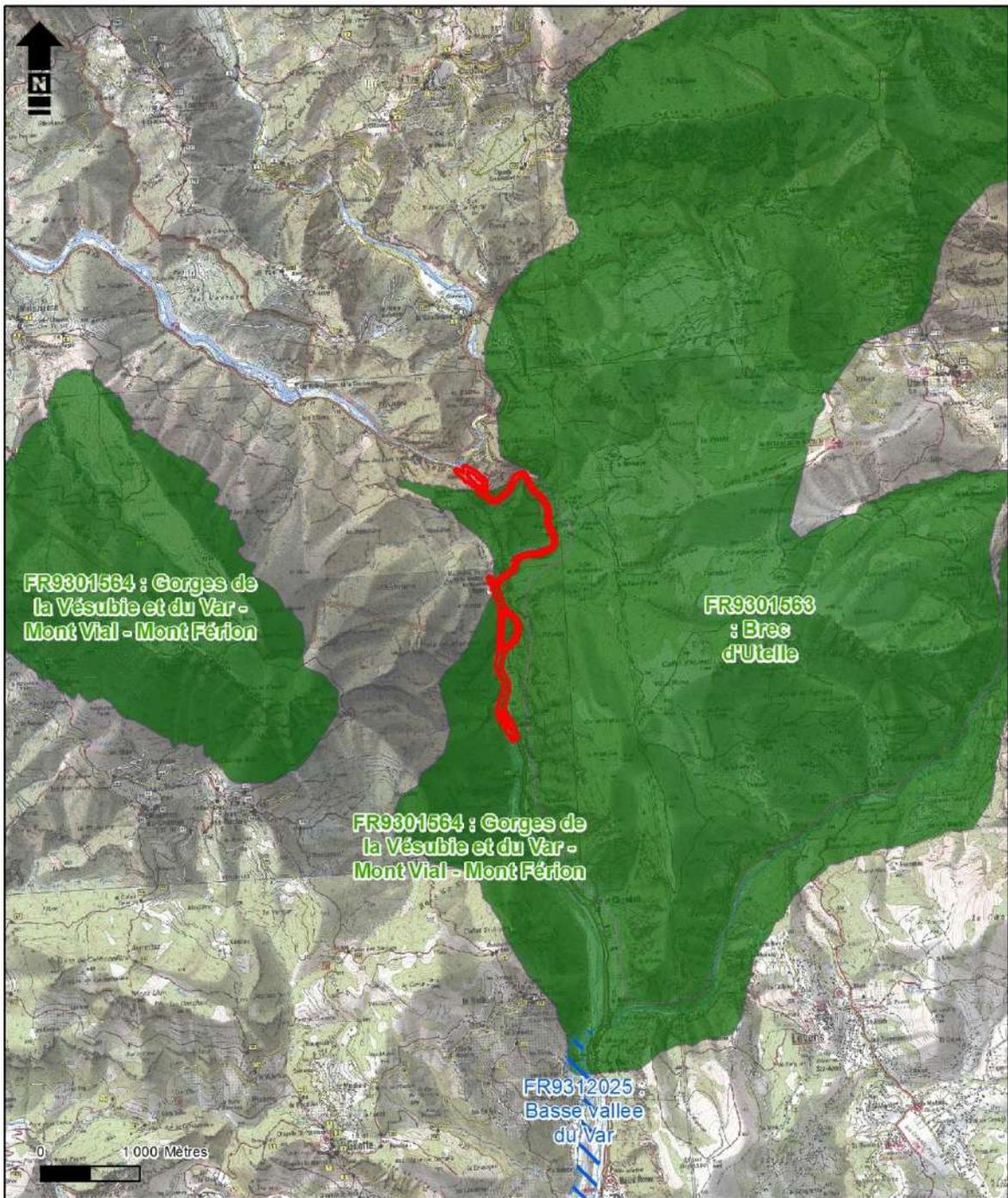
Une seule habitation est située à proximité du tunnel de La Mescla sur la RM 2205 (300 m au nord est de la tête nord), mais n'est pas impactée par le projet.

6.2 Espaces naturels :

Le tableau ci-après récapitule les périmètres d'intérêt écologique qui incluent ou se trouvent à proximité du projet.

Statut du périmètre	Dénomination	Superficie (ha)	Code	Distance à l'aire d'étude (m)
Périmètres sur ou recoupant la zone d'étude				
ZNIEFF terrestres de type II	Défilé de Chaudan et gorges de la Mescla	1468,49	06-129-100	0
ZNIEFF terrestres de type II	Le Var	1716,1	06-140-100	0
Zones humides	Fleuve le var	815,51	06CEN074	0
Zones humides	La Tinée	622,26	06CEN104	0
Zones humides	Ripisylve du Var - 2	32,61	06CEN409	0
Zones Spéciales de Conservation	Gorges de la Vésubie et du Var – Mont Vial Mont Ferion	2090,29	FR9301564	0
Parc Naturel Régional	Préalpes d'Azur	89339,39	FR8000049	0

Extrait rapport Naturalia – 2020



Chemix: N:\PROFESIONNEL\2011\NETUDE\SDG LA Mace\G\G\doc_N2008_v1_2015.mxd

Figure 6 - Localisation de l'aire d'étude par rapport aux périmètres contractuels

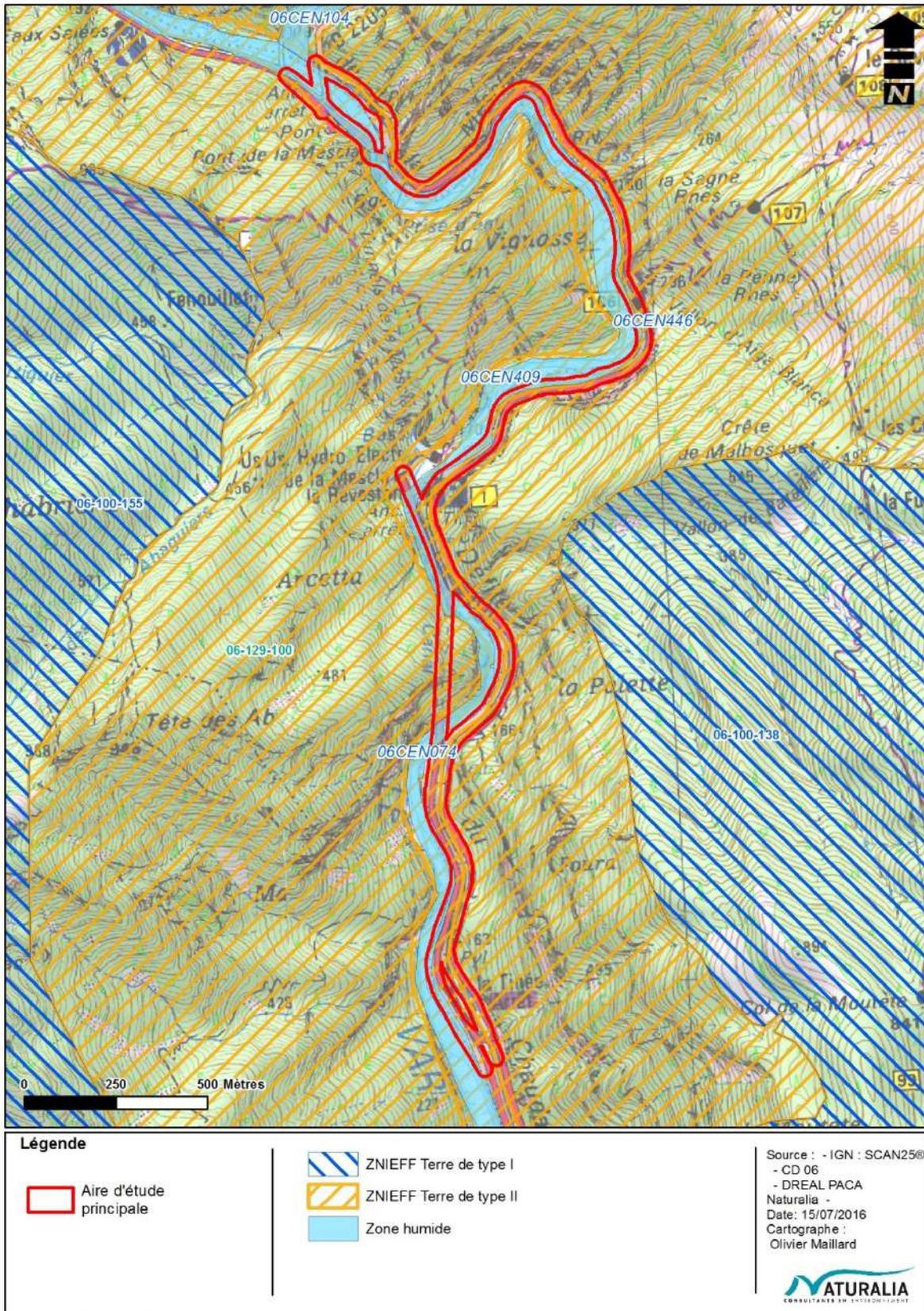


Figure 7 - Localisation de l'aire d'étude par rapport aux périmètres d'inventaires

6.3 Flore et faune recensées sur l'aire d'étude :

Un diagnostic de la flore et de la faune sur l'aire d'étude Mescal-Reveston a été réalisé entre mai 2015 et juin 2016 par le bureau d'études Naturalia.

En raison de la nature particulière du projet, l'aire d'étude a été scindée en deux :

- une aire d'étude principale qui correspond à la zone au sein de laquelle des investigations exhaustives ont été menées en 2016 pour la faune et la flore. Elle correspond :

- à un tronçon de RM6202 (secteurs 1 à 16 + E)
- à un tronçon de RD6102 (secteur F), sur la section Gorges de la Tinée – Baus Roux,
- à un tronçon de RM2205 (secteurs A et D)
- aux têtes et sorties de tunnels de la Mescla et du Reveston,
- de la zone du futur giratoire à l'extrémité sud du tracé.

Pour le volet « mise au gabarit routier », l'attention maximale s'est portée sur le « côté falaise » de la route, car aucun aménagement n'est prévu « côté fleuve Var ».

- une aire d'étude secondaire correspondant aux abords immédiats du projet (quelques dizaines de mètres de part et d'autre dans l'optique d'aborder les liens fonctionnels qui existent avec la zone d'étude restreinte mais elle n'a pas fait l'objet de relevés exhaustifs).

Afin de faciliter la localisation des enjeux et pouvoir plus facilement les confronter aux caractéristiques du projet, un découpage par zone a été effectué sur la base du découpage communiqué par le maître d'ouvrage (fig. 8).

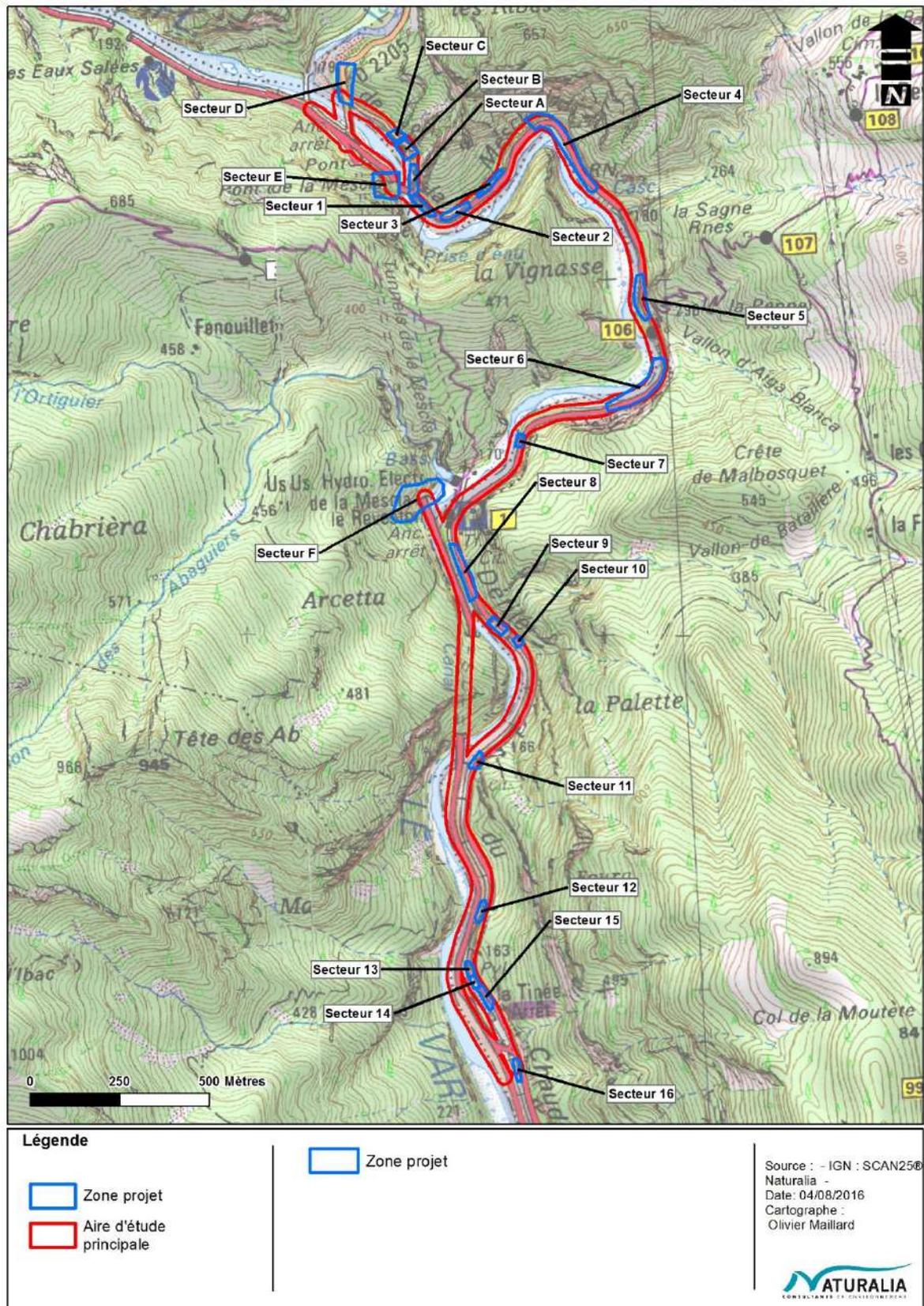


Figure 8 - Présentation de l'aire d'étude

6.3.1 Flore actuellement recensée sur l'aire d'étude :

Espèces	Protection			Liste rouge nationale ou régionale	Enjeu dans l'aire d'étude
	Niveau Régional	Niveau National	Niveau européen		
Ballote buissonnante <i>Ballota frutescens</i> (L.) J.Woods, 1850	x	-	-	-	Fort Près de 300 ind. recensés sur les différents secteurs d'intervention
Potentille saxifrage <i>Potentilla saxifraga</i> Ardoino, ex De Not., 1848	x	-	-	-	Fort Près de 300 ind. recensés sur différents secteurs d'intervention
Grand éphédra <i>Ephedra major</i> Host, 1831	x	-	-	-	Fort Une dizaine d'individus sur un secteur d'intervention, 2 ^{ème} localité du département où elle est très rare
Alysson à feuilles d'halimium <i>Hormathophylla halimifolia</i> (Boiss.) P.Küpfner	-	-	-	-	Assez fort Près de 200 ind. sur les secteurs d'intervention
Ibérís en ombelle <i>Iberis umbellata</i> L., 1753	-	-	-	LRN : NT	Modéré Quelques individus sur un secteur d'intervention
Cleistogène tardif <i>Kengia serotina</i> (L.) Packer, 1960	x	-	-	-	Modéré Quelques individus sur un secteur d'intervention
Campanule à racine épaisse <i>Campanula rotundifolia</i> subsp. <i>macrorhiza</i>	-	-	-	-	Modéré Une centaine d'individus sur quelques secteurs d'intervention, abondante par ailleurs
Passerine dioïque <i>Thymelaea dioica</i> (Gouan) All., 1789	-	-	-	-	Faible Très localisé et en effectif réduit
Lis turban <i>Lilium pomponium</i> L., 1753	-	-	-	-	Faible Très localisé et en effectif réduit
Leucanthème en forme de baguette <i>Leucanthemum virgatum</i> (Desf.) Clos, 1870	-	-	-	-	Négligeable Présence ponctuelle sur l'aire d'étude hors des secteurs d'intervention
Germandrée luisante <i>Teucrium lucidum</i> L., 1759	-	-	-	-	Négligeable Présence ponctuelle sur l'aire d'étude hors des secteurs d'intervention
Fritillaire à involucre <i>Fritillaria involucreta</i> All., 1789	-	-	-	-	Négligeable Présence ponctuelle sur l'aire d'étude hors des secteurs d'intervention

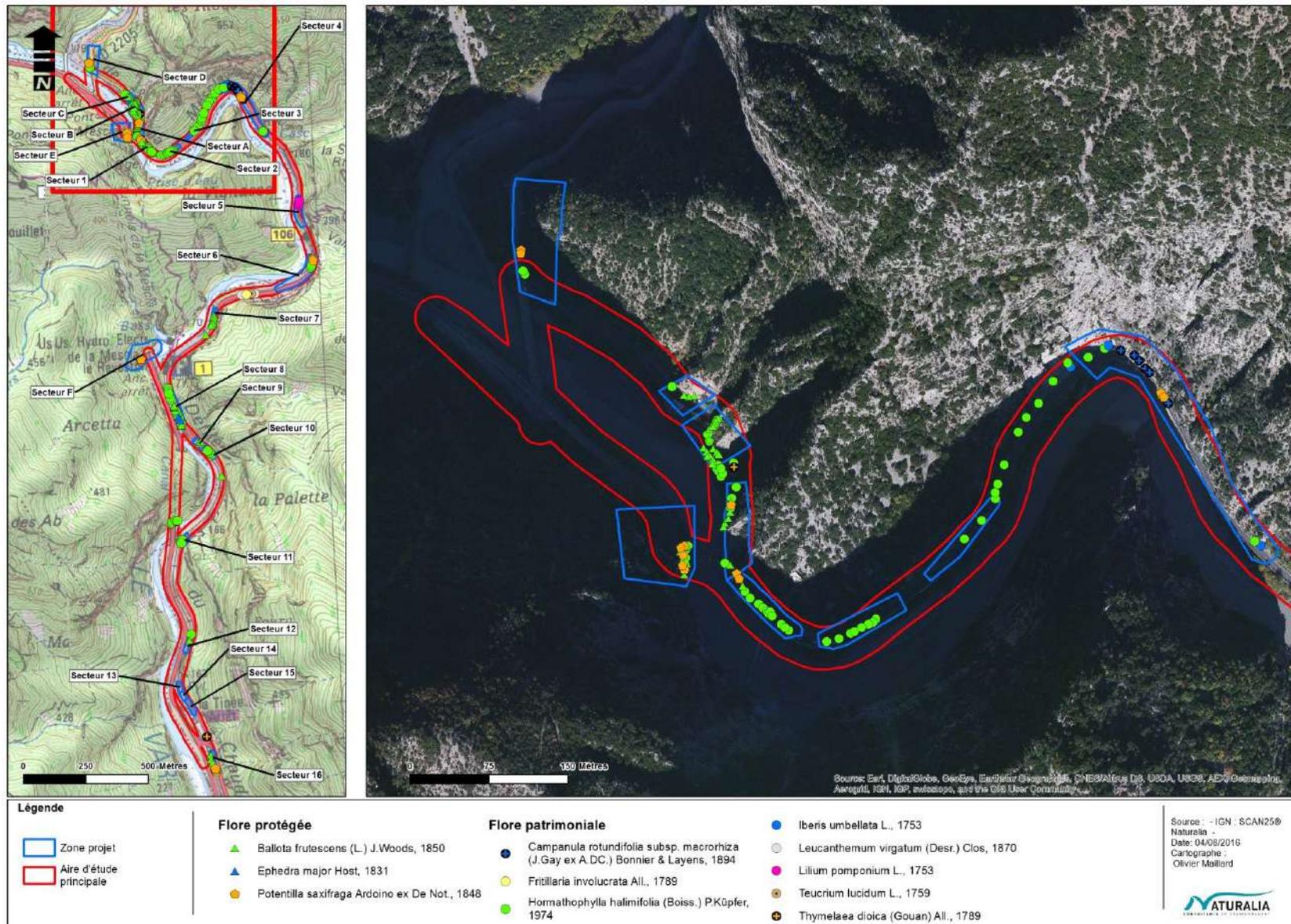


Figure 9 - Localisation des enjeux floristiques (partie 1)

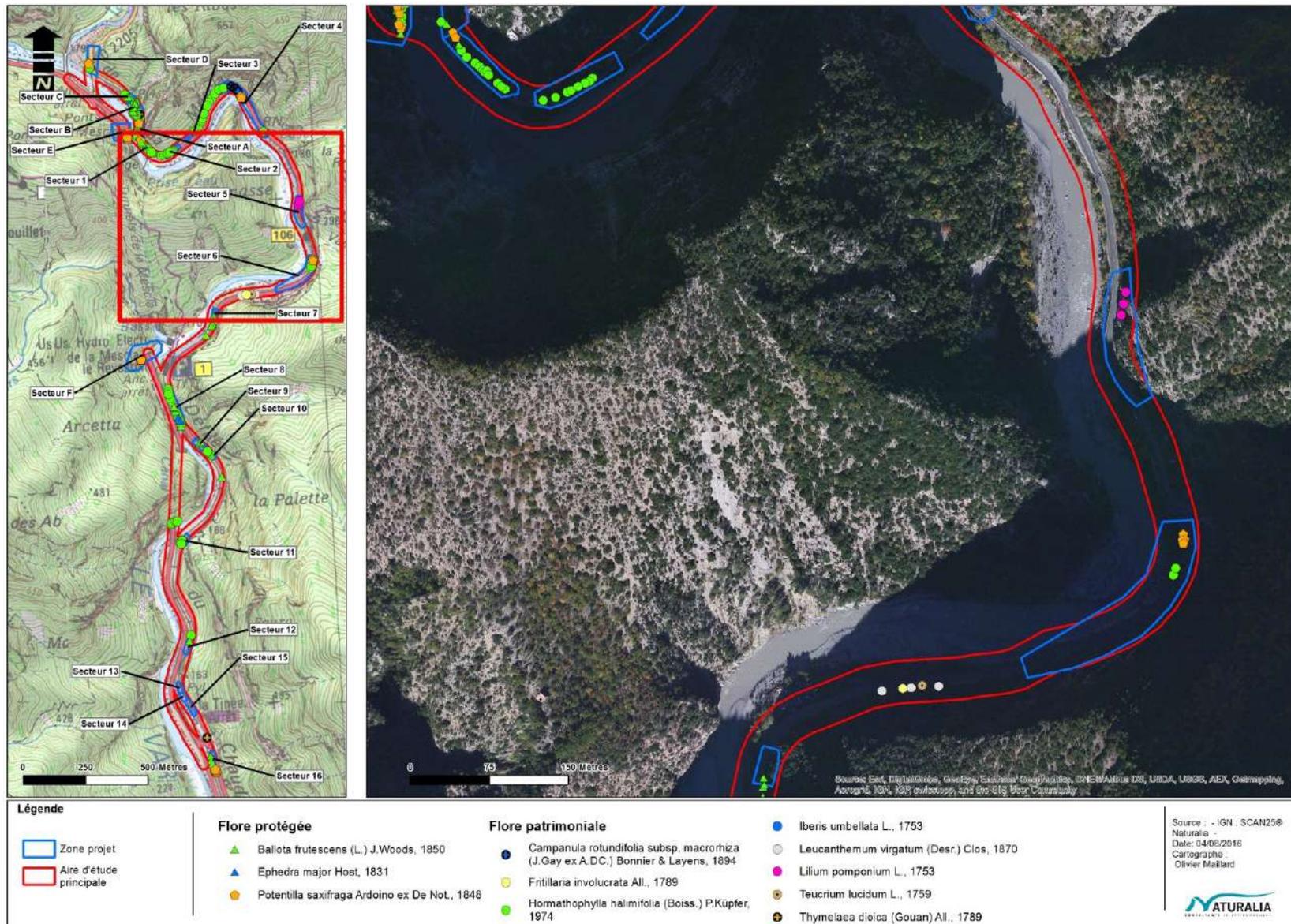


Figure 10 - Localisation des enjeux floristiques (partie 2)

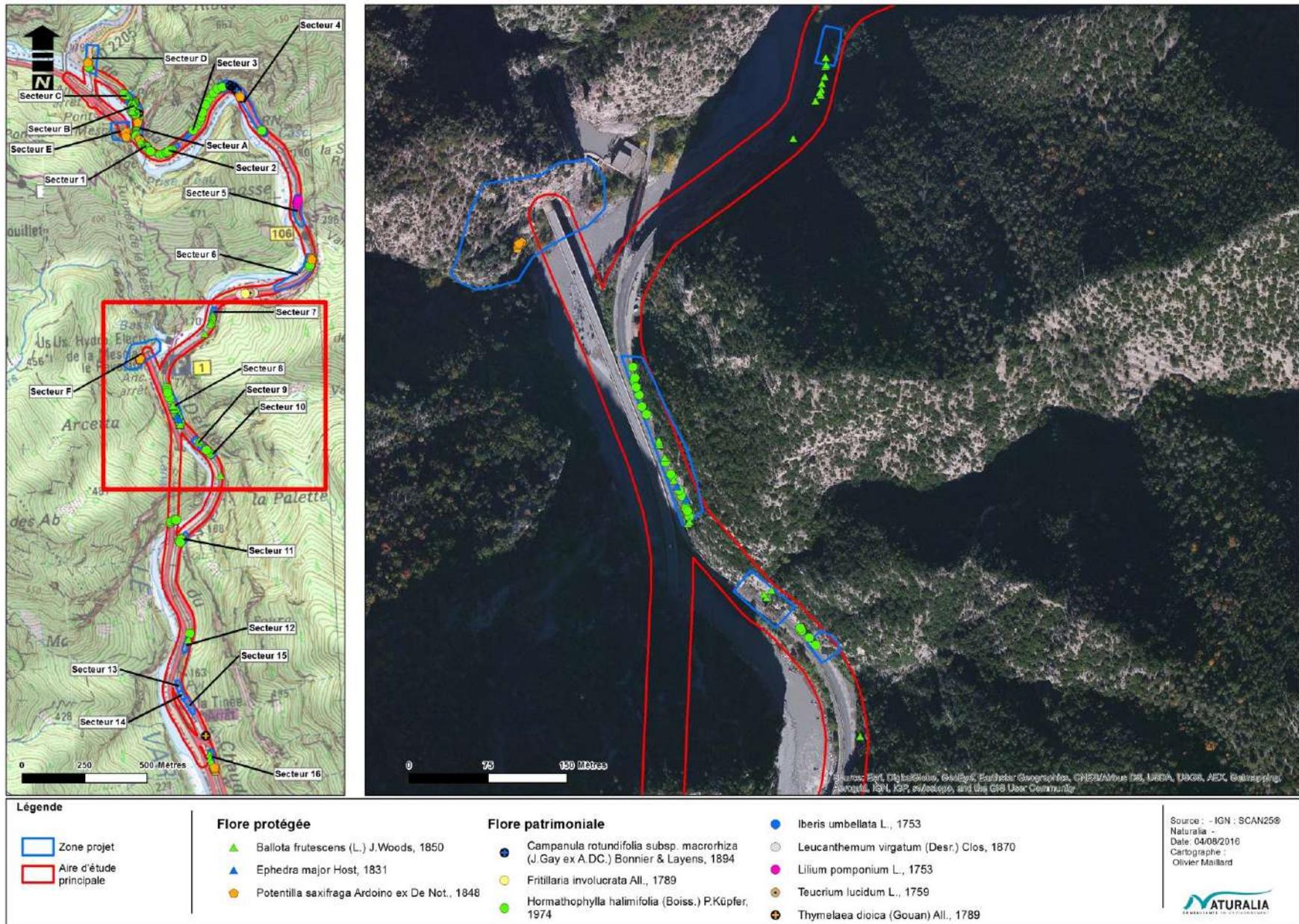


Figure 11 - Localisation des enjeux floristiques (partie 3)

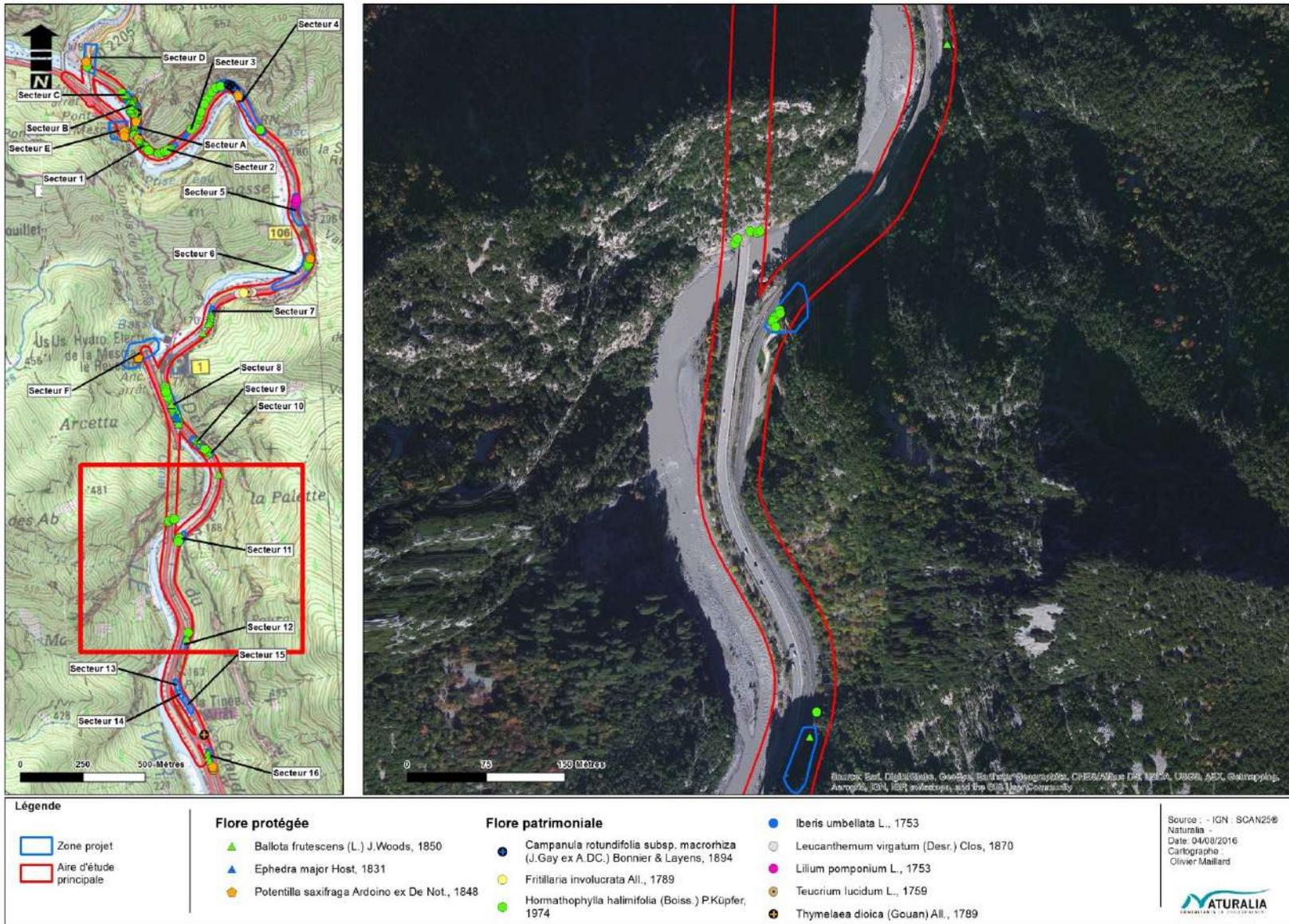


Figure 12 - Localisation des enjeux floristiques (partie 4)

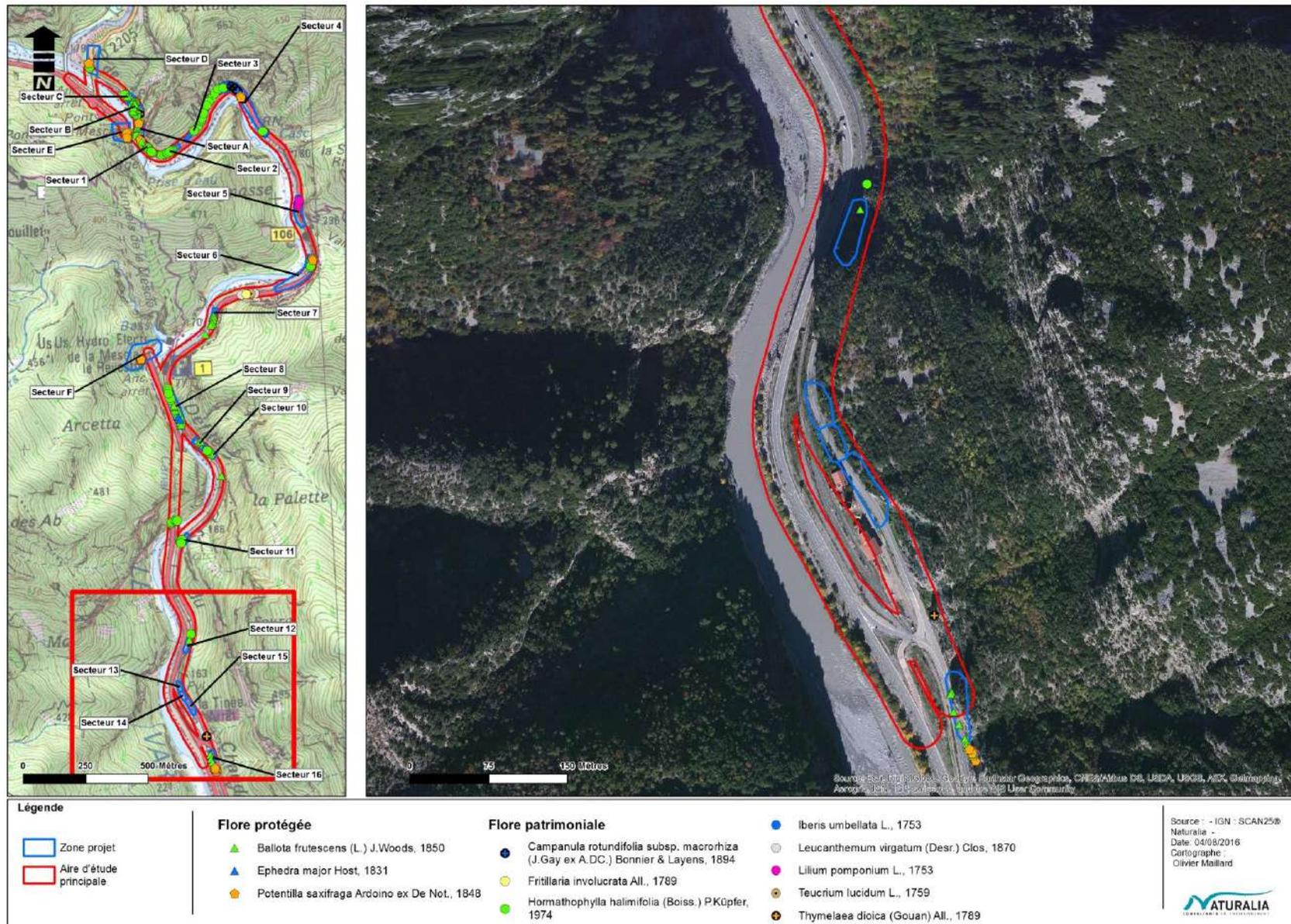


Figure 13 - Localisation des enjeux floristiques (partie 5)

6.3.2 Faune actuellement recensée sur l'aire d'étude :

Espèces	Protection		Liste rouge nationale ou régionale	Enjeu dans l'aire d'étude
	Niveau National	Niveau européen		
Invertébrés				
Azuré des orpins <i>Scolitantides orion</i>	-	-	LRR : LC	Modéré
Escargot de Nice <i>Macularia niciensis</i>	x	x	LC	Fort
Oiseaux				
Hirondelle de rochers <i>Ptyonoprogne rupetris</i>	x		LC	Reproduction
Chiroptères				
Chiroptères communs	x	x	An IV ; LC	Faible Chasse et transit. Gîte certainement en périphérie (habitats rupestres), notamment le <i>Vespère de Savi</i>
Murins à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	x	x	An II et IV ; LC	Modéré Contacté en déplacement essentiellement (gorge du Var)
Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	x	x	An II et IV ; VU	Fort Contacté en déplacement essentiellement (gorge du Var) Avére en gîte plusieurs centaines d'individus au niveau de la grotte de la Colombière
Molosse de Cestoni <i>Tadarida teniotis</i>	x	x	An II et IV ; LC	Modéré Contacté en effectifs significatif en chasse et transit
Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	x	x	An II et IV ; NT	Fort Avére en gîte au niveau de la grotte de la Colombière
Murin de Capaccini <i>Myotis capaccini</i>	x	x	An II et IV ; VU	Fort Avére en gîte au niveau de la grotte de la Colombière

Concernant les chauves-souris : les espèces de l'annexe II identifiées lors de l'étude naturaliste sont soit contactées en transit alimentaire et en activité de chasse le long de la route et de ses abords, soit sont présentes en gîte d'hibernation dans la grotte de la Colombière qui se trouve à plusieurs centaines de mètres à l'aplomb du tunnel du Reveston. Dans tous les cas, les travaux n'auront aucune incidence sur les effectifs présents car il n'y a pas d'atteinte directe ou indirecte aux gîtes, aux habitats de chasse et aux périodes d'activités des chauves-souris. Les travaux sont en effets circonscrits aux parois et aux tunnels, surfaces sur lesquelles aucun enjeu pour la conservation des chiroptères n'a été identifié, y compris en ce qui concerne la grotte de la Colombière.

Concernant les oiseaux : une attention particulière a été portée aux espèces de grands rapaces mentionnés dans la bibliographie, à la recherche de comportements ou de sites de reproduction mais aucune d'elles n'a été contactée dans l'aire d'étude aux bonnes périodes d'observation et qu'aucun héliportage n'est prévu.

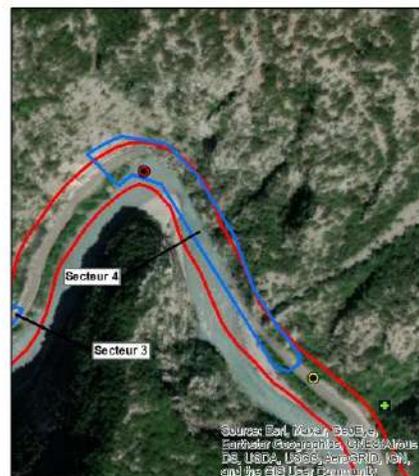
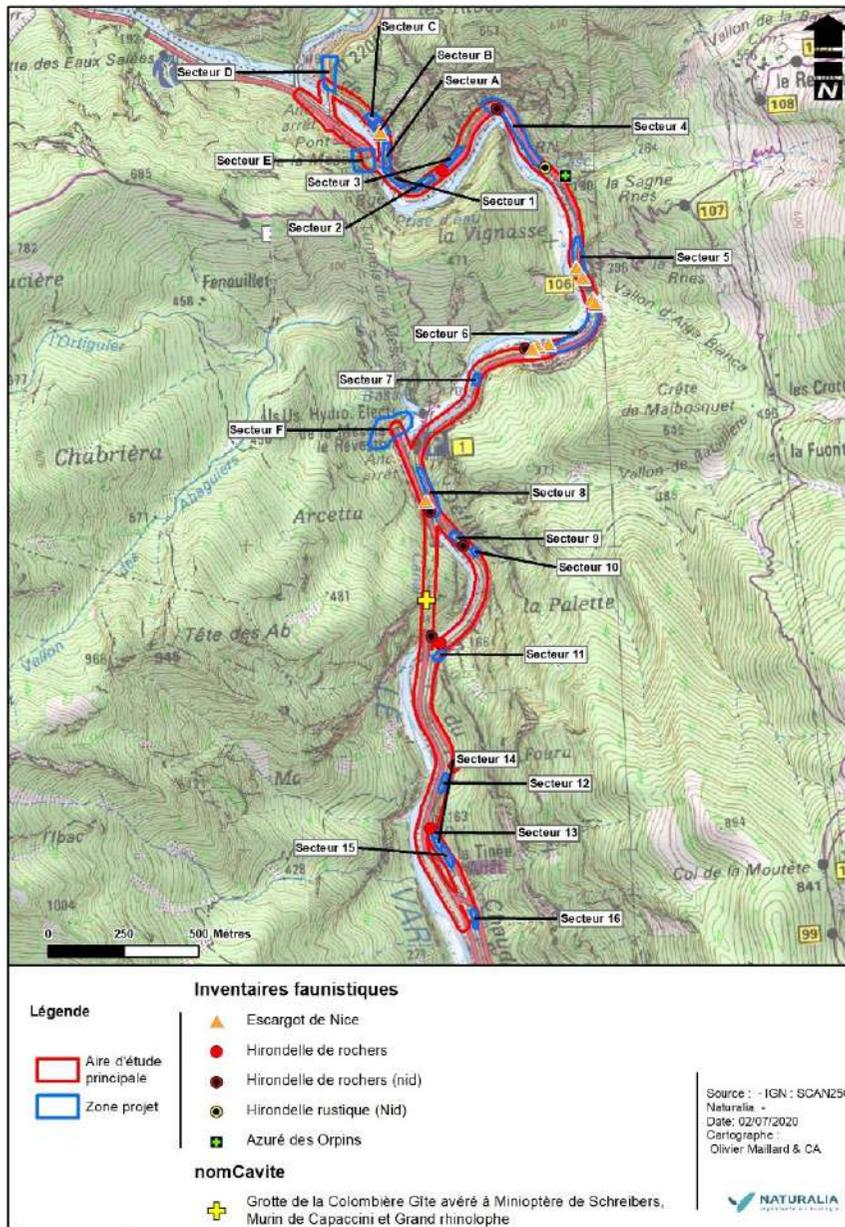


Figure 14 - Localisation des enjeux faunistiques

6.3.3 Habitats naturels concernés :

Intitulé	Code CORINE	Statut réglementaire	Code N2000	Représentativité / état de conservation	Enjeu dans l'aire d'étude
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	62.13	DH1	8210-7	Fortement représenté sur le site et sur les secteurs d'intervention sous divers états de conservation fonction des travaux antérieurs	Fort
Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	32.1321	DH1	5210-10	Assez fréquent sur le site mais peu représenté et très localisé sur les secteurs d'intervention, régression et altération probable suite à la pose des filets pendus	Modéré
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	45.319 45.31	DH1	9340-7 9340-9	Assez fréquent sur le site mais peu représenté et très localisé sur les secteurs d'intervention (amont)	Modéré
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	34.5131	DH1	6220-1*	Peu fréquent et très réduit sur le site et les secteurs d'intervention, état de conservation médiocre	Faible
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	44.6	DH1	92A0	Très réduit, peu typique et quasiment absent de tous les secteurs d'intervention	Faible
Fourrés à <i>Salix purpurea</i> et <i>Salix eleagnos</i>	44.122	-	-	Très réduit, peu typique et quasiment absent de tous les secteurs d'intervention	Faible
Ostryaies à Marguerite en baguette	41.812	-	-	Hors secteurs d'intervention, restant localisé aux ubacs, peu représenté	Faible
Friches et zones rudérales des bords de route	87.1 87.2	-	-	Assez réduit sur le site, ponctuel sur quelques bas-côté, et bords de voie ferrée (ex : ancienne gare)	Faible

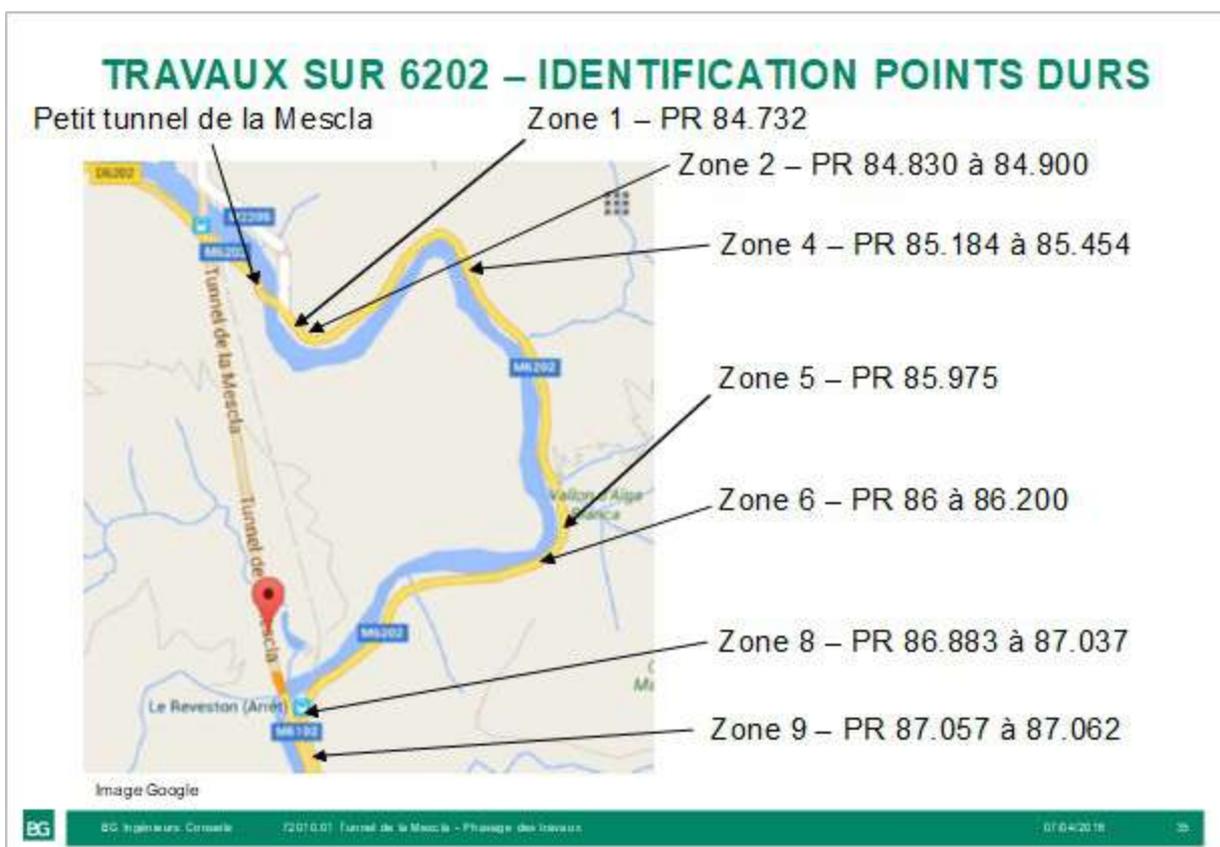
7 IMPACTS FAUNE / FLORE ET MESURES DE REDUCTION

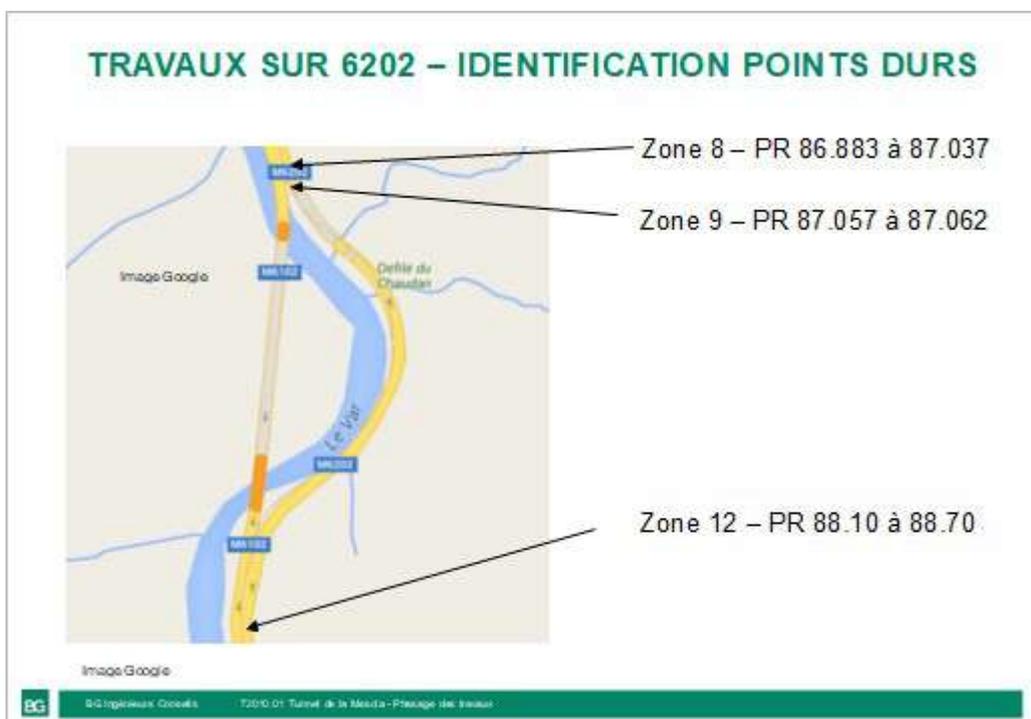
Les impacts sur les espèces de faune / flore et habitats et les mesures Eviter Réduire Compenser sont détaillés dans le rapport de Naturalia – 2020.

7.1 Mesure de réduction du gabarit routier de l'itinéraire de déviation :

Un travail de calage précis du projet en lien avec le recensement des espèces protégées a été réalisé et a permis de définir un gabarit routier de l'itinéraire de déviation sur les RM6202 et 2205 moins impactant. En effet, la version initiale prévoyait un gabarit de 7 m x 4,5 m ce qui correspond à un gabarit routier confortable pour une route départementale et normal pour une route nationale. Toutefois, il s'est avéré qu'il impliquait un impact modéré à fort sur plusieurs espèces sensibles.

Ainsi, l'optimisation du gabarit de 6,5 m x 4,5 m a permis de réduire sensiblement les zones initialement impactées (cf tableaux 1-2-3 où zones : 1-2-4-5-6-8-9-12 sur la RM 6202 et zones A-B-C sur la RM 2205), puisqu'à l'issue de l'application de cette mesure de réduction, seules les zones 2 et 8 sont à traiter de manière continue sur la RM 6202 et les zones A et C sur la RM 2205.





7.2 Autres mesures de réduction et d'accompagnement

Des mesures complémentaires seront mises en œuvre pour limiter les impacts résiduels, notamment :

- Strict respect des emprises : marquage préalable des masses rocheuses à traiter,
- Adaptation de la dépose des parades en falaise,
- Calendrier biologique d'intervention : travaux entre août et mars,
- Suivi du chantier par un écologue (en amont, pendant, après)
- Sensibilisation des entreprises aux questions de préservation des espèces protégées par un écologue.

Une campagne de sauvegarde de l'Escargot de Nice, identifié sur plusieurs sections de route à traiter, sera proposée, en amont des travaux. La mesure consistera en la récolte de tous les individus vivants, pour les déplacer sur des sites proches abritant également l'espèce mais non directement contigus afin d'éviter le retour des animaux. Quatre passages avec un passage nocturne au minimum seront nécessaires, en période printanière ou automnale. Cette mesure sera soumise l'accord de la DREAL.

Toutes les mesures d'évitement, de réduction et de conservation seront supervisées par un écologue.

7.3 Évaluation des impacts après mesures

Le tableau suivant présente les atteintes résiduelles après propositions des mesures d'évitement et de réduction pour chaque espèce d'intérêt patrimonial et réglementaire dont l'évaluation des impacts est jugée non nulle.

Espèces	Nature du ou des atteintes	Niveau global d'atteinte avant mesure	Mesures de réduction préconisées	Atteintes résiduelles après mesures	Commentaire
Habitats naturels					
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Destruction des parois rocheuses et des végétations associés	Faible Env. 70 m ²	Limitation des emprises Balisage de la zone chantier Adaptation de la dépose des grillages plaqués	Faible 50 m ²	Perte d'une part relativement réduite de pans rocheux en état très médiocre de conservation en lien avec les précédents travaux
Flore					
Ballote buissonnante	Destruction d'habitat et d'individus par excavation des roches / Dépôt de matériel	Modéré Env. 26 ind.	Limitation des emprises (balisage)	Faible à modéré 15 ind.	Balisage de réduction des emprises et de mise en sécurité des enjeux à réaliser sur la base des planches photos. Accompagnement en phase chantier et suivi post-chantier
Alysson à feuilles d'halimium		Faible à modéré 16 ind.	Abandon de la réfection des murs de soutènement	Faible 8 ind.	
Campanule à racine épaisse		Faible 10 ind.	Adaptation de la dépose des grillages plaqués	Faible 10 ind.	
Grand éphédra		Faible 1 ind.		Nul 0 ind.	
Reptiles					
Reptiles communs	Destruction d'individus Destruction d'habitats	Faible	Aucune	Négligeables (le risque de collision ne peut être totalement écarté)	Une mesure d'accompagnement concernant la gestion écologique des accotements est indiquée pour ce groupe qui trouve parfois refuge aux abords des routes.
Oiseaux					
Oiseaux communs	Dérangement	Faible	Calendrier d'intervention Limitation des emprises	Négligeable (une partie de l'habitat favorable aura disparu et le risque de collision ne peut être totalement écarté)	L'évitement de la période sensible de la reproduction atténuera suffisamment l'impact attendu
Hirondelle de rochers	Destruction et dérangement d'individus en période de reproduction Destruction d'habitats de reproduction lors des travaux.	Modéré	Calendrier d'intervention Limitation des emprises	Faible (Perturbation de l'habitat de nidification le temps des travaux mais réappropriation à l'issue)	L'évitement de la période sensible empêchera toute destruction directe d'individus mais perturbera l'habitat de reproduction le temps des travaux
Mollusques					
Escargot de Nice	Destruction des habitats (parois rocheuses) et des individus lors des travaux d'élargissement	Faible	Calendrier d'intervention Limitation des emprises	Négligeable (dégradation très ponctuelle de l'habitat fonctionnel)	Une campagne de sauvegarde permettrait d'enlever les quelques individus présents dans les parois à gratter.

A l'issue de l'évaluation des atteintes et compte tenu de l'ensemble des mesures proposées, les niveaux d'atteinte résiduelle sont :

- négligeables à faibles pour la plupart des taxons,
- faibles à modérés pour une espèce végétale : la Ballotte buissonnante
- faibles pour les habitats des espèces.

Par avis en date du 06/08/2020, la Métropole Nice Côte d'Azur, animateur des sites Natura 2000 « Brec d'Utelle » et « Gorges de la Vésubie et du Var – mont vial – mont Férion » a conclu que les incidences résiduelles attendues du projet sur les sites Natura 2000 ne concerneront que 70m² d'habitat 8210 sur une totalité de 125 hectares, ce qui ne semble pas remettre en cause son état de conservation à l'échelle de la totalité du site.